

Note 11: Veuillez communiquer avec le service à la clientèle afin de connaître la démarche à suivre.
Note 12: La Capitale se réserve le droit de vous demander une preuve écrite de l'établissement fréquenté.

Prénom et nom	Prénom et nom
---------------	---------------

MISE EN GARDE : Si des pourcentages sont indiqués, ceux-ci doivent totaliser au maximum 100 %. Si aucun pourcentage n'est précisé, la prestation d'assurance vie sera partagée en parts égales entre les bénéficiaires désignés. **PROVINCE DE QUÉBEC :** la désignation du conjoint légalement marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire est considérée irrévocable à moins de stipulation contraire de l'adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et qu'il signe une renonciation à ses droits de bénéficiaire. **AUTRES PROVINCES QUE LE QUÉBEC :** une désignation de bénéficiaire est considérée révocable à moins de stipulation contraire de l'adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et s'il consent par écrit à ce changement.

Prénom et nom

Signature de l'adhérente ou, si mineure, de son représentant légal

Date :

Année Mois Jour Téléphone

10. AVIS

Pour joindre le service à la clientèle :	Téléphone : 418 644-4200	Beneva
	Sans frais : 1 800 463-4856	625, rue Jacques-Parizeau, case postale 1500
	Courriel : adm.collectif@beneva.ca	Québec (Québec) G1K 8X9 • beneva.ca

Page 2 de 2